



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2014

Mairie de  
LA BARRE DE MONTS (85550)

## COMPTE-RENDU

L'an deux mil quatorze, le Jeudi 24 Juillet à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 15 juillet 2014.

**Présents** : M. Pascal DENIS, Maire,  
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mmes Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,  
Mmes Martine ROYER et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, M. Yannick GUIBERT, Mme Nathalie GIVELET, M. Willy BLANCHARD, Mme Marie-Claire BUCHI, MM. Christian SANGAN et Philippe RAFFIN, Mme Virginie MESSAGER, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : M. Habib CHEHADE représenté par M. Serge LANDAIS, M. Bénédicte ROLLAND représenté par M. Pascal DENIS, Mme Corinne MARTEL représentée par Mme Nathalie GIVELET et M. Vital PIBERNE représenté par Mme Isabelle DELAPRE.

Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-----

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des commissions « Aménagement du territoire » et des Finances :

- a donné son accord sur le dossier d'avant-projet établi par le cabinet d'architectes Delavaud en vue de l'agrandissement de l'école publique (dortoir des maternelles), travaux estimé à la somme de 45.000,00€ HT, a autorisé la signature et le dépôt du permis de construire correspondant, ainsi que le lancement de la consultation d'entreprises sur la base d'une procédure adaptée (15 pour, 1 contre, 1 abstention),
- a pris note que le projet proposé par le maître d'œuvre pour l'aménagement d'un préau extérieur devra être revu (l'estimation correspondante dépassant largement les possibilités budgétaires), afin de trouver une solution technique répondant aux besoins de l'école, mais en adéquation avec les moyens financiers communaux (unanimité),
- a pris connaissance des premières esquisses élaborées par le cabinet Mouneron-Petit, architecte paysagiste, concernant le projet d'aménagement d'une zone naturelle aux abords de l'écluse du Porteau et de l'étier de la Taillée et a validé les choix d'aménagement proposés, permettant ainsi au maître d'œuvre de continuer à travailler avec les commissions en vue de l'établissement d'un avant-projet plus précis et d'une estimation des travaux (unanimité),
- après avoir pris connaissance des résultats de la consultation organisée en vue de la dévolution des travaux de restauration de l'écluse du Porteau et compte tenu des propositions financières retenues, a donné son accord pour engager l'ensemble des travaux prévus (tranche ferme + option + tranche conditionnelle), soit un total général de 282.802,24 € HT (y compris honoraires) pour un coût initial estimé à 289.068,97 € HT (unanimité),
- a confirmé sa décision favorable du 29 avril 2014 relative, pour la mise en œuvre du projet de construction de la nouvelle bibliothèque municipale (dépôt du permis de construire, consultation d'entreprises sur la base du projet global -partie bibliothèque + partie bureaux existants), suite aux derniers choix techniques proposés par le cabinet Gougeon, maître d'œuvre (système de chauffage notamment),
- a donné son accord pour l'inscription prioritaire au programme de voirie qui sera réalisé par la communauté de communes Océan-Marais de Monts en 2014, des travaux d'aménagement avenue de l'Estacade (entre le Querry et la Darotte), estimés à 72.855,00€ TTC, opération qui sera ensuite complétée par des travaux d'espaces verts le long de cette portion de voie (16 pour, 2 abstentions),
- a autorisé la signature d'une convention avec le SyDEV en vue de la réalisation, préalablement à la mise en œuvre de ces travaux de voirie, des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, moyennant une participation communale estimée à 82.439,00€ (unanimité),
- a donné son accord sur le projet d'aménagement élaboré par le cabinet Artelia du nouveau lotissement communal à usage d'habitation du Marais destinées aux primo-accédants, devant comporter 11 parcelles viabilisées (d'une surface globale cessible de 4.530 m<sup>2</sup>) desservies par une voie reliant la route du Marais à celle de la Francinière,

et a autorisé M. le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant et à engager la consultation d'entreprises pour la dévolution des travaux, les modalités de commercialisation des parcelles devant être définies à l'issue de cette consultation (17 pour, 2 contre),

- a donné son accord sur la grille de tarification des spectacles inscrits au programme des animations municipales hiver 2014-2015 à l'espace « Terre de Sel », ainsi que sur la mise en place, durant cette période, d'une carte de fidélité donnant droit au tarif réduit pour tout adulte assistant à plus de 3 spectacles (18 pour, 1 abstention),

|   | Adulte                        | Tarif réduit (*) | - de 6 ans |
|---|-------------------------------|------------------|------------|
| Samedi 25 octobre 2014<br>Humour et Imitation "Richard MAIGNIEZ"  | 10€                           | 6€               | Gratuit    |
| Samedi 20 décembre 2014<br>Soirée Cabaret avec Dominique HERMAN - Magie<br>et Philippe LECOMTE - Ventriloquie | 10€                           | 6€               | Gratuit    |
| Bal Disco avec DJ VINCE   | Gratuit                       | Gratuit          | Gratuit    |
| Samedi 7 Février 2015<br>Humour avec Chapuze  | 12€                           | 8€               | Gratuit    |
| Samedi 11 avril<br>Spectacle Enfants et Famille « Le Roi sans Tête »  | 8€                            | 5€               | Gratuit    |
| Séances CINEMA  | Tarif unique : 3 € / personne |                  |            |
| (*) enfants 6 à 12 ans, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite                                     |                               |                  |            |

- dans le cadre du « forum des associations » organisé le samedi 13 septembre prochain à l'espace Terre de Sel et destiné à permettre aux associations impliquées dans la vie communale et aux services municipaux de présenter et de valoriser leurs activités, s'est prononcé favorablement pour la mise en place :

→ d'un concours du stand le plus « accueillant » avec vote du public et attribution de lots à l'association lauréate (20 places de cinéma),

→ d'une distribution de lots à trois personnes (1 séance de char à voile pour 1 personne en basse saison, ou 4 places de cinéma) par tirage au sort effectué parmi les visiteurs ayant participé à ce vote,

- a donné son accord pour l'implantation d'une borne de charge de véhicules électriques sur le territoire de la commune (emplacement retenu : ancienne bascule près de la mairie), dans le cadre du programme départemental de déploiement (1<sup>ère</sup> tranche) engagé par le SyDEV sur la Vendée, sous réserve de la faisabilité technique par rapport notamment aux réseaux existants (17 pour, 2 contre),

- a donné son accord pour l'implantation, sur l'espace trottoirs situé devant l'école publique route du Querruy, de nouveaux conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective des déchets ménagers et ce dans le cadre de l'opération engagée par la communauté de communes Océan-Marais de Monts, nouveaux mobiliers ayant pour objectif d'améliorer

l'intégration de cette collecte dans l'environnement urbain et de faciliter la gestion de ces déchets (17 pour, 1 contre, 1 abstention),

- a adopté la motion de soutien proposée par l'Association des Maires de France en vue d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat au profit des collectivités locales (unanimité),

- a pris connaissance :


→ du rapport annuel 2013 établi par TRIVALIS et mis à disposition des élus en mairie,

→ du dépliant d'information « En Vendée, 3 services publics agissent pour vous » diffusé par Vendée Eau, le SyDEV et Trivalis,

→ du courrier adressé à M. le Préfet de la Vendée par la Communauté de Commune Océan-Marais de Monts, concernant la construction des éoliennes Off shore au large de l'Ile d'Yeu,

→ du compte-rendu du syndicat Vendée des Iles du 26 Juin 2014 ,

→ des 05 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain.

Maire,  
  
Pascal DENIS